

**COMMUNE DE FELDKIRCH**  
**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 février 2021**

Sous la présidence de M. le Maire, Pierre SALZE, ouverture de la séance à 19 heures 30, à l'espace Les Chênes.

Présents : Mme STRUB Francine, M. TOME Jean, Mme BLUMSTEIN Nicole, adjoints.  
MM. Mmes OLIVIER Perrine, ROST Claire, SONGY Thierry, STIRMLINGER Francis, ROMANN Jean-Marie, GROSS Sabine, BAUDUIN Laetitia, BOOTZ Philippe, FELLY Loïc, HERRISÉ Anne, conseillers municipaux.

Excusés / Procurations :  
Mme OLIVIER Perrine a donné procuration à Mme BAUDUIN Laetitia  
Mme ROST Claire a donné procuration à Mme HERRISÉ Anne  
M. FRANZ Paul Laurent a donné procuration à M. TOME Jean

Mme Nicole BLUMSTEIN, adjointe au Maire est désignée secrétaire de séance.

---

Ordre du jour :

1. Désignation secrétaire de séance
2. Approbation PV séances du 10 décembre 2020 et du 25 janvier 2021
3. M2A : projet pacte de gouvernance
4. Adhésion de nouvelles communes au Syndicat mixte de la LAUCH
5. Forêt : Etat d'assiette 2022
6. Service Eau : compte administratif 2020 – affectation des résultats – compte de gestion 2020
7. Documents budgétaires Eau : tarifs 2021 – budget 2021
8. Documents budgétaires Commune 2020 : Compte administratif 2020 – affectation des résultats – compte de gestion 2020
9. Budget commune 2021 : tarifs – subventions 2021 – emplois saisonniers – travaux – prime de fin d'année
10. Lotissement Le Champ des Oiseaux
11. Ecoles
12. Informations et Commissions
13. Divers

---

**1- Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme BLUMSTEIN Nicole, Adjointe au Maire, est désignée secrétaire de séance, elle sera assistée par Mme MANN Marie-Thérèse.

**2 – Approbation Procès-Verbal séances des 10 décembre 2020 et 25 janvier 2021**

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des séances des 10 décembre 2020 et 25 janvier 2021 sont transmis à la signature des membres présents.

### 3 – M2A : projet pacte de gouvernance

En séance du 18 janvier 2021, le conseil d'agglomération de m2A a décidé, après en avoir débattu conformément à la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, d'élaborer un pacte de gouvernance qui synthétise la manière dont les élus locaux s'accordent sur le fonctionnement quotidien de m2A.

En application de l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales, chaque conseil municipal de m2A est invité, en vue de l'adoption définitive du pacte en conseil d'agglomération de mars 2021, à se prononcer sur le projet de pacte dans les deux mois qui suivent sa transmission par le président de m2A.

En l'espèce, le projet de pacte de gouvernance de m2A se décline en quatre parties :

- la présentation des élus et des assemblées
- la place centrale des maires et des communes dans le processus décisionnel
- la collaboration communauté – communes
- les autres formes de collaboration.

M. ROMANN : trouve que la prise de décision est compliquée, il se demande s'il n'y a pas de doublons entre la conférence des Maires et le conseil d'agglomération et a du mal à voir où se prennent les décisions.

Il souhaiterait que le conseil municipal rencontre le représentant de la commune au Conseil de développement.

M. le Maire : la conférence des Maires n'est pas une instance décisionnelle, elle comprend les 39 maires et est plutôt une instance de préparation des décisions dans un cadre plus restreint. La place des Maires y est primordiale pour l'écoute qui leur est accordée.

Le Bureau est une instance officielle et travaille plutôt par secteur.

**Le conseil municipal de FELDKIRCH**, après en avoir délibéré :

- **donne un avis** favorable au pacte de gouvernance de Mulhouse Alsace Agglomération.
- **charge le Maire** de transmettre cet avis dans les meilleurs délais au Président de m2A
- **invite le président de M2A** à une soirée débat portant sur ce document

PJ :

- courrier du Président de m2A invitant le conseil municipal à se prononcer sur le projet de pacte de gouvernance m2A adopté en conseil d'agglomération du 18 janvier 2021,
- projet de pacte de gouvernance m2A adopté en conseil d'agglomération du 18 janvier 2021.

### 4 – Adhésion de nouvelles communes au Syndicat mixte de la Lauch

M. le Maire expose que suite à la fusion des syndicats de rivières du secteur, les délégués du Syndicat Mixte de la Lauch ont proposé à toutes les communes non membres la possibilité d'adhérer au Syndicat Mixte de la Lauch.

Il est à rappeler que toute Commune est notamment concernée par la compétence de maîtrise des eaux pluviales et du ruissellement (4°), ainsi que par la gestion des ouvrages hydrauliques existants (10°) dont elle est propriétaire (murs de rives, seuils, protections des berges...).

L'importance des responsabilités attachées à l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI, tout comme la nécessité d'agir à une échelle adaptée et pertinente pour prévenir les risques et répondre aux besoins de chaque territoire, continuent à militer pour que cette compétence puisse être confiée à un syndicat mixte qui sera en capacité, en application du principe de solidarité territoriale, d'exercer au mieux cette compétence sur un bassin versant cohérent.

M. le Maire signale que les Communes de Gueberschwyr, de Murbach, d'Obermorschwihr, d'Osenbach et de Voegtlinshoffen ont délibéré pour demander leur adhésion au Syndicat Mixte des Cours d'Eau de la Lauch.

Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Lauch ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5211-18 et L 5211-5 ;

Vu l'article 3 des statuts du Syndicat Mixte qui dispose que l'admission des nouveaux membres est décidée par délibération du comité syndical à l'unanimité.

Vu l'article 5-5 relatif aux modifications statutaires qui prévoit que pour les modifications statutaires intervenant sur l'article 3 des statuts, un délégué peut prendre part au vote uniquement s'il a préalablement recueilli l'avis de l'organe délibérant qui l'a désigné.

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Gueberschwyr en date du 09/11/2020 sollicitant l'adhésion de la Commune au syndicat Mixte de la Lauch,

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Murbach du 16/12/2020 sollicitant l'adhésion de la Commune au syndicat Mixte de la Lauch,

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune d'Obermorschwihr du 16/09/2019 sollicitant l'adhésion de la Commune au syndicat Mixte de la Lauch,

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune d'Osenbach du 17/02/2020 sollicitant l'adhésion de la Commune au syndicat Mixte de la Lauch,

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Voegtlinshoffen du 10/09/2019 sollicitant l'adhésion de la Commune au syndicat Mixte de la Lauch,

Le conseil municipal, donne un avis favorable à l'adhésion des Communes de Gueberschwyr, de Murbach, d'Obermorschwihr, d'Osenbach et de Voegtlinshoffen au Syndicat Mixte de la Lauch.

## **5 – Forêt : Etat d'assiette 2022**

L'ONF a proposé l'Etat d'Assiette 2022, celui-ci permet de prévoir, en application de l'aménagement forestier, les parcelles à marteler annuellement.

Les coupes ainsi martelées feront l'objet d'un Etat Prévisionnel des Coupes (EPV) qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal en fin d'année 2021.

Pour 2022, il s'agit des parcelles 1a et 2i.

En raison des coupes importantes réalisées ces dernières années, des dégâts subis par la forêt suite aux événements climatiques et après en avoir discuté avec l'agent forestier, les membres de la commission forêt proposent de demander le report des coupes prévues pour 2022.

Après ces explications, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de demander le report des coupes prévues par l'Etat d'assiette 2022 proposé par l'ONF

## **6 – Eau M49 : Compte Administratif 2020 - Affectation des résultats – Compte de gestion**

Présenté par Mme BLUMSTEIN.

### **6-1 Approbation compte administratif Eau M49 - 2020**

#### **Section d'exploitation**

Dépenses

91 863.65 €

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| Recettes               | 110 101.82 € |
| Résultat de l'exercice | 18 238.17 €  |
| Résultat reporté 2019  | 107 082.86 € |
| Résultat global 2020   | 125 321.03 € |

### **Section d'investissement**

|                        |             |
|------------------------|-------------|
| Dépenses               | 3 111.49 €  |
| Recettes               | 11 427.36 € |
| Résultat de l'exercice | 8 315.87 €  |
| Résultat reporté 2019  | 16 580.83 € |
| Résultat global 2020   | 24 896.70 € |

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

La présidence du conseil municipal est assurée par Mme Francine STRUB, adjointe au Maire, désignée à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2020 – M49.

### **6 - 2 Affectation des résultats**

Le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent d'exploitation de 125 321,03 € et un excédent d'investissement de 24 896,70 €, soit un excédent global de 150 217.73 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de porter un montant de 24 896,70 € au compte 001 recettes d'investissement et un montant de 125 321,03 € au compte 002 – résultat d'exploitation reporté.

### **6 – 3 Approbation compte de gestion M49 2020**

Le compte de gestion 2020 M49 établi par le Trésor Public présente un excédent de 125 321,03 € en section d'exploitation et un excédent d'investissement de 24 896,70 €. Ces résultats sont identiques aux résultats du compte administratif 2020.

Le conseil municipal après délibération, approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2020 M49 établi par le Trésor Public.

## **7 – Gestion de l'eau :**

Présenté par M. TOME.

### **A – Tarifs Commune de FELDKIRCH**

Monsieur Maire propose de maintenir les tarifs votés en 2020 soit :

- Prix du m<sup>3</sup> de l'eau : 1,20 € (tarif en vigueur depuis la reprise en régie propre en 2012)

- Abonnements (montants inchangés) :
  - Compteurs Ø 15 : 11,77 € par semestre (soit 5,88 € par trimestre)
  - Compteurs Ø 20 : 17,64 € par semestre (soit 8,82 € par trimestre)
  - Compteurs Ø 30 : 23,53 € par semestre (soit 11,76 € par trimestre)
  - Compteurs Ø 40 : 41,17 € par semestre (soit 20,58 € par trimestre)
- Ouverture ou fermeture de compteur : 30 €  
Frais de gestion pour branchement neuf : 35 €
- Les branchements neufs seront facturés au réel suivant le devis établi par l'entreprise réalisant les travaux et en fonction des pièces utilisées.

Se rajouteront à ces montants les taxes ci-dessous encaissées pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et intégralement reversées. Pour 2021, l'Agence de l'Eau a maintenu les taux suivants :

- Redevance de pollution domestique : 0,350 € par m<sup>3</sup>
- Redevance de modernisation des réseaux de collecte : 0,233 € par m<sup>3</sup>

Après discussion, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'approuver les tarifs tels que définis ci-dessus.

#### B – Tarifs SIVOM de Mulhouse

La part assainissement sera facturée par la commune pour le compte du SIVOM. Pour 2021, le SIVOM a fixé les montants suivants :

- Part fixe : compteurs Ø 15 : 10,28 € par trimestre  
compteurs Ø 20 : 10,28 € par trimestre  
compteurs Ø 30 : 29,13 € par trimestre
- Part variable : 1,4742 €/m<sup>3</sup>

#### C – Budget Primitif 2021 Eau

Présenté par Mme BLUMSTEIN Nicole.

Au cours de l'année 2021 des travaux sont prévus sur les vannes stratégiques : vérifications des vannes et remplacement des vannes défectueuses. Ces tests seront effectués avec l'aide du syndicat EBE qui a acquis un appareil spécifique destiné à la manipulation des vannes.

Mme STRUB : Y a-t-il encore beaucoup de fuites d'eau actuellement ?

M. TOME : des vérifications ont été faites, des fuites risquent d'être détectées sur les poteaux d'incendie au nouveau lotissement : de l'eau a été utilisée pendant les travaux d'aménagement et lors de la conduite des chantiers de construction, sans comptage.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget de l'eau pour l'année 2021, qui s'équilibre comme suit :

|                | Dépenses     | Recettes     |
|----------------|--------------|--------------|
| Exploitation   | 220 621.03 € | 220 621.03 € |
| Investissement | 106 396.70 € | 106 396.70 € |

Après délibération, le conseil municipal, approuve ce budget à l'unanimité, et décide de voter les crédits par chapitre.

## **8 – Commune M14 : Compte Administratif 2020 - Affectation des résultats - Compte de gestion**

Présenté par Mme BLUMSTEIN.

### **8-1- Approbation compte administratif Commune M14 - 2020**

#### ***Section de fonctionnement***

|                                       |                |
|---------------------------------------|----------------|
| Dépenses                              | 481 398.33 €   |
| Recettes                              | 614 753.08 €   |
| Résultat de l'exercice                | 133 354.75 €   |
| Résultat reporté 2019                 | 542 036,44 €   |
| Part affectée à l'investissement 2020 | - 109 631.33 € |
| Résultat global 2020                  | 565 759.86 €   |

#### ***Section d'investissement***

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| Dépenses               | 161 150.47 €   |
| Recettes               | 172 576.79 €   |
| Résultat de l'exercice | 11 426.32 €    |
| Résultat reporté 2019  | - 109 631,33 € |
| Résultat global 2020   | - 98 205.01 €  |

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

La présidence du conseil municipal est assurée par Mme Francine STRUB, adjointe au Maire, désignée à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le compte administratif 2020 de la commune.

### **8-2 Affectation des résultats**

Le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 565 759.86 € et un déficit d'investissement de 98 205.01 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 98 205.01 € ce qui laisse un excédent global de 467 554.85 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de porter un montant de 98 205.01 € au compte 1068 du Budget Primitif 2021 (et un montant de 98 205.01 € au compte 001 dépenses d'investissement du BP 2021) pour couvrir le déficit d'investissement et de maintenir en excédent de fonctionnement un montant de 467 554.85 € à la section de fonctionnement, au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté.

**8 – 3 Approbation compte de gestion M14 commune 2020**

Le compte de gestion 2020 M14 établi par le Trésor Public présente un excédent de 565 759,86 € en section de fonctionnement et un déficit de 98 205,01 € en section d'investissement. Ces résultats sont identiques aux résultats du compte administratif 2020.

Le Conseil Municipal après délibération approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2020 M14 établi par le Trésor Public.

**9 – Budget primitif Commune 2021****9 -1 : Mise à jour des tarifs communaux**

Point présenté par Mme Nicole BLUMSTEIN.

Les différents tarifs communaux ont été établis par délibération du 27 février 2020, il est proposé de les reconduire comme suit :

- Droit de place : forfait minimum : 10,00 € par installation
- Distillerie : 6,50 € par heure (toute heure entamée est due)
- Photocopies : 0,15 € la page A4 Noir – 0,30 € la page A3 Noir  
0,50 € la page A4 couleur – 1 € la page A3 couleur
- Cimetière :

|  | tarif        | durée  |
|--|--------------|--------|
| Jardin du souvenir - dispersion des cendres                        | 100 €        | /      |
| Columbarium (case 3 urnes)   | 600 €        | 15 ans |
| <b>Plaquette laiton pour gravure (à charge du concessionnaire)</b> | <b>30 €</b>  | /      |
| <b>Porte de case pour gravure (à charge du concessionnaire)</b>    | <b>150 €</b> | /      |
| Cave-urne  | 600 €        | 15 ans |
| Tombe simple 2 m <sup>2</sup>                                      | 70 €         | 15 ans |
| Tombe double 4 m <sup>2</sup>                                      | 140 €        | 15 ans |
| Tombe triple 6 m <sup>2</sup>                                      | 210 €        | 15 ans |
| Harmonisation des échéances sur tombes multiples                   |              |        |
| Tombe simple pour 15 ans   | 0,39 € /mois |        |
| Tombe double pour 15 ans   | 0,78 € /mois |        |
| tout mois entamé est compté au tarif plein                         |              |        |

- Prix de vente du bois : fonds de coupe : **18 € le stère**  
Nettoyage forêt non soumise : 2 € le stère

- Salle polyvalente : gratuit pour les associations du village  
forfait 25 € par jour ou 5 € de l'heure pour les particuliers et les associations extérieures

- Salle Espace Les Chênes : voir détail ci-après

|                               | ASSOCIATIONS ayant leur siège à FELDKIRCH | Particuliers de FELDKIRCH |
|-------------------------------|---|---------------------------|
|                               | 2 manifestations gratuites par an         |                           |
| <b>Salle socio-culturelle</b> | Au-delà 150 € / jour                      | 180 € / jour              |

|  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| Autres activités à l'heure                 | 12 € par heure hors charges           |
| Charges                                    | 5 € par heure (Elec- Eau - Chauffage) |
| Nettoyage (si non effectué par le preneur) | 100 €                                 |
| Caution                                    | 300 €                                 |

- Participation au fonctionnement des écoles :

- **61.00 €** par enfant et par année scolaire
- A compter de l'année scolaire 2021/2022
- Comprend les fournitures scolaires, les transports et les petites fournitures administratives

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs tels que présentés ci-dessus.

## 9-2 : Subventions

M. le Maire propose la répartition suivante pour 2021 :

|           |                                      | Voté 2020     | Réalisé 2020 | Propositions 2021 |
|-----------|--------------------------------------|---------------|--------------|-------------------|
| <b>1</b>  | Jeunes footballeurs                  | <b>250.00</b> | 250.00       | 200               |
| <b>2</b>  | Football-club Feldkirch              | <b>110.00</b> | 110.00       | 110               |
| <b>3</b>  | Chorale St Rémi                      | <b>110.00</b> | 110.00       | 110               |
| <b>4</b>  | Amicale sapeurs-pompiers             | <b>110.00</b> | 110.00       | 110               |
| <b>5</b>  | Amicale des retraités                | <b>110.00</b> | 110.00       | 110               |
| <b>6</b>  | Club Chiens de Défense               | <b>110.00</b> | 110.00       | 110               |
| <b>7</b>  | Club chiens de décombres             | <b>0.00</b>   |              |                   |
| <b>8</b>  | APEF (remplace USEP)                 | <b>210.00</b> | 60.00        | 60                |
| <b>9</b>  | OCCE 68 - CS142144                   | <b>60.00</b>  | 60.00        | 60                |
| <b>10</b> | U.N.C.                               | <b>110.00</b> | 110.00       | 110               |
| <b>11</b> | Am Pêcheurs Boll Feld St Pierre      | <b>0.00</b>   |              |                   |
| <b>12</b> | Ass pêche et piscicult Seeboden      | <b>110.00</b> | 110.00       | 110               |
| <b>13</b> | Tennis Feldkirch Bollwiller          | <b>110.00</b> | 110.00       | 110               |
| <b>14</b> | Feldkirch au fil des siècles         | <b>110.00</b> | 110.00       | 110               |
| <b>15</b> | Education citoyenne, nature, culture | <b>600.00</b> |              | 800               |
| <b>16</b> | SAMU de l'environnement              | <b>60.00</b>  | 60.00        | 60                |

|              |   |                 |                 |                 |
|--------------|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| 17           | Bien vivre à la Roselière               | 0.00            |                 |                 |
| 18           | Association promo et dév culture        | 0.00            |                 |                 |
| 19           | Association Défense Riverains Cité Alex | 0.00            |                 | 110             |
| 20           | Classe 57 Feldkirch                     | 110.00          | 110.00          | 110             |
| 21           | Classe 53-54 Feldkirch                  | 110.00          | 110.00          | 110             |
| 22           | Delta Revie                             | 60.00           | 60.00           | 60              |
| 23           | Groupe Rodolphe                         | 110.00          | 110.00          | 110             |
| 24           | Fondation du Patrimoine                 | 75.00           | 75.00           | 75              |
| 25           | Ligue contre le Cancer                  | 110.00          | 110.00          | 110             |
| 26           | Association Maires ruraux Haut-Rhin     | 130.00          | 130.00          | 130             |
| 27           | GAS Groupement d'Action Sociale         | 340.00          | 340.00          | 360             |
| 28           | Sté Arboriculteurs Guebwiller           | 110.00          | 110.00          | 110             |
| 29           | Destocamine                             | 110.00          | 110.00          | 110             |
| 30           | ARHAM                                   | 90.00           | 90.00           | 90              |
| 31           | Union Départementale Sapeurs-Pompiers   | 240.00          | 240.00          | 260             |
| 32           | Banque Alimentaire                      | 200.00          | 200.00          | 200             |
| <b>TOTAL</b> |   | <b>3 965.00</b> | <b>3 215.00</b> | <b>4 115.00</b> |

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le montant des subventions telles que présentées sur le tableau ci-dessus, et leur inscription à l'article 6574 du budget primitif 20201.

### 9.3 - Emplois saisonniers

Afin de renforcer les effectifs du service technique durant la période d'été 2021, il y lieu de procéder à la création de deux postes d'adjoint technique territorial 2ème classe auxiliaire temporaire, à temps complet.

La durée d'emploi est mensuelle (mois de juillet ou août).

La rémunération est calculée sur la base de l'échelle de rémunération C1, échelon 1.

Les postes sont pourvus par voie de recrutement direct, des arrêtés de nomination individuels seront établis.

Les personnes recrutées auront obligatoirement plus de 18 ans et seront titulaires du permis B.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise la création de 2 emplois d'adjoint technique territorial 2ème classe auxiliaire temporaire, à temps complet pour la période d'été 2021,
- autorise le maire à signer les arrêtés individuels de nomination,
- autorise le paiement des rémunérations correspondantes sur les crédits inscrits au budget primitif de la commune, chapitre 012.

### 9.4 : Travaux et équipements

Présenté par Mme BLUMSTEIN.

#### **Investissement :**

|      |   |           |
|------|---|-----------|
| 2031 | Etudes préalables - architecture étage mairie | 12 000.00 |
| 2051 | Création d'un site internet pour la commune   | 6 000.00  |

|       |   |            |
|-------|---|------------|
| 2111  | Terrain Castel  | 150 000.00 |
| 2128  | Aménagement Placette Philomène + verger                               | 2 000.00   |
| 21312 | Accessibilité écoles  | 10 000.00  |
| 21312 | Étanchéité toiture de l'école + isolation combles                     | 30 000.00  |
| 21312 | Ecoles : Remplacement fenêtres et isolation                           | 40 000.00  |
| 21316 | Aménagements cimetière + ossuaire                                     | 7 500.00   |
| 21318 | Aménagements abords Esp Chênes + local technique                      | 10 000.00  |
| 2132  | Castel : garages monobloc + garage vélos                              | 8 000.00   |
| 2135  | Aérotherme atelier  | 5 000.00   |
| 2152  | Aménagement place de la mairie  | 6 000.00   |
| 2152  | Aménagement accessibilité trottoirs - arrêts de bus                   | 10 000.00  |
| 2152  | Marquage rue des bois   | 13 000.00  |
| 21538 | Eclairage public + mises aux normes                                   | 15 000.00  |
| 21561 | Tondeuse autoportée et accessoires                                    | 20 000.00  |
| 21568 | Poteaux d'incendie (Cité Alex...)                                     | 3 000.00   |
| 21568 | Achat de matériel pour les sapeurs-pompiers                           | 1 500.00   |
| 2158  | Achat d'outillage pour le service technique                           | 4 000.00   |
| 2158  | Dévidoir - arroseur FC  | 1 200.00   |
| 2183  | Matériel informatique pour la mairie et l'école accès internet écoles | 10 000.00  |

|                             |                     |
|-----------------------------|---------------------|
| <b>Total Investissement</b> | <b>364 200.00 €</b> |
|-----------------------------|---------------------|

**Pour mémoire travaux à prévoir à partir de 2022**

|       |  |            |
|-------|--|------------|
| 21311 | Travaux mairie                           | 250 000.00 |
| 2132  | Bâtiment 53 r principale : façades       | 30 000.00  |
| 21538 | Enfouissement Eclairage public Cité Alex | 30 000.00  |
| 2188  | Plateforme multisports Espace Les Chênes | 8 000.00   |

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver ce programme de travaux.

**9.5 : Prime de fin d'année**

Monsieur le Maire propose de maintenir le niveau de la prime de fin d'année des agents communaux pour un montant total de 9 500 €.

Cette prime est payée au mois de novembre 2021 et calculée en fonction de l'indice de chaque agent au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Elle est versée aux agents présents au moment du versement de la prime et calculée au prorata temporis pour les agents arrivés dans la collectivité au cours de l'année (avec pour indice de référence, la première paye versée dans la collectivité).

Vu la délibération du conseil municipal de FELDKIRCH du 9 avril 1965 portant adhésion de la Commune au Groupement d'Action Sociale du Personnel,

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

## **10 – Lotissement « Le Champ des Oiseaux »**

### ➤ Vente Stéphane Berger

Par décision en date du 27 juin 2019, le conseil municipal avant délibéré favorablement pour la vente des lots 4 à 11 à la société Maisons Stéphane Berger.

Le projet a été modifié : les 4 maisons jumelées ont été remplacées par 8 pavillons individuels.

Les projets de promesse de vente, ont été établis par Me Mendel. Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Bénéficiaire : SARL SB3I dont le siège est à Mulhouse, assorti d'une faculté de substitution
- Bien : Lots 4 à 11, portant sur des parcelles d'une surface totale de 22,81 ares environ
- Date d'expiration : 22 juin 2022
- Prix : 410 580 € (Lots 4-5 : 97 200 € ; 6-7 : 97 740 € ; 8-9 : 98 100 € ; 10-11 : 117 540 €)
- Conditions suspensives auxquelles seul le bénéficiaire pourra renoncer : l'obtention d'un certificat d'urbanisme opérationnel indiquant que l'opération immobilière projetée est réalisable, obtention des permis de construire relatifs à ladite opération, ....
- En cas de non réalisation dans les deux ans suivant la signature de la promesse de vente, le bénéficiaire s'engagerait à acquérir les terrains pour son propre compte

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De confier la rédaction des promesses et acte de ventes à la SCP BAUER-MENDEL, notaires à WITTENHEIM ;
- D'autoriser le Maire à signer ces promesses et actes de vente en découlant, ainsi que tout document y afférent

### ➤ Informations lotissement

A ce jour, tous les terrains de la commune ont été vendus ou sont en cours d'acquisition.

Deux ventes ont été signées depuis le début de l'année, d'autres devraient suivre.

P. BOOTZ : il est dommage que des constructions se fassent en limite de terrain, cela pourra créer des désagréments ultérieurs pour les futurs voisins et des tensions entre les habitants.

## **11 – Ecoles**

Les écoles viennent d'être équipées d'un accès à la fibre. Un travail est à mener sur les réseaux câblés pour profiter au maximum de cet accès.

### ➤ Remplacement de fenêtres

Suite aux études thermiques réalisées dans les écoles, préconisant le remplacement des anciennes fenêtres par des nouvelles au pouvoir isolant plus performant, des devis ont été demandés.

Les montants annoncés sont de l'ordre de 5 250 € TTC pour l'école élémentaire et de 3 950 € TTC pour l'école maternelle.

Cette opération pourrait bénéficier d'une aide de l'état dans le cadre de la DSIL rénovation énergétique (dotation de soutien à l'investissement local), pouvant aller jusqu'à 40 %.

Cette opération pourra être financée sur les fonds propres de la commune, pour une réalisation au courant des congés d'été.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De procéder au remplacement des anciennes fenêtres dans les écoles
- De financer cette opération sur les fonds propres de la commune
- De retenir le fournisseur le mieux-disant
- D'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DSIL

## 12 – Informations

### ➤ Elections régionales et départementales

Prévues en mars, elles ont été reportées au mois de juin : de doubles élections auront lieu les 13 et 20 juin prochain. Elles nécessiteront probablement la tenue de deux bureaux de vote, ce qui implique la présence d'un nombre double d'assesseurs.

### ➤ Informations des commissions

- La commission communication travaille à la rédaction d'un cahier des charges en vue de la création d'un site internet pour la commune.
- Commission « Participation Citoyenne »

Enjeux principaux :

- L'implication des habitants dans la vie de notre village est un axe essentiel, en expliquant les actions de la municipalité, les difficultés, les perspectives....
- Promouvoir le vivre ensemble, chacun est concerné, par la vie de la commune.

Décisions :

Chaque année le conseil municipal donne rendez-vous aux habitants pour une rencontre, celle-ci a pour objectif de présenter le bilan de nos actions, d'expliquer, d'évoquer nos difficultés, nos projets, de rendre compte, de permettre un échange, des critiques, l'apport d'autres points de vues, d'idées.

La première rencontre se fera autour du PLU avec un seul thème.

Dans chaque commission, groupe d'action, le projet du conseil municipal doit avoir le souci de la Participation Citoyenne. La réflexion concernant le projet du verger en face de l'école doit être ouverte (professionnels de la biodiversité, jardiniers amateurs, l'école, ....).

Le groupe « Participation Citoyenne » porte une réflexion pour intégrer les nouveaux habitants (Champ des Oiseaux) à la vie du village et au « bien vivre ensemble ».

Prochaine rencontre de la commission au mois de mars.

- Un groupe est en constitution autour de la Placette Alex afin de repenser l'aménagement de cet espace

➤ **Adjoint technique**

Suite à la procédure de recrutement, M. Eric TROMMENSCHLAGER a été retenu pour le poste d'adjoint technique territorial, il prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> mars.

### **13 – Divers**

➤ **Nomination référent Plan Climat :**

La commune vient d'être destinataire d'un message de Jean-Claude MENSCH, en charge du Plan Climat de M2A.

*« Mulhouse Alsace Agglomération est depuis longtemps engagée sur les questions ayant trait à l'environnement et au développement durable. Elle est d'ailleurs précurseur dans ce domaine, et a déjà suivi deux Plans Climat : un premier volontaire dès 2007, puis un second règlementaire en 2010. La culture climat s'est depuis installée durablement dans les politiques. Suite à la nouvelle réglementation de 2018, l'actualisation de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) permet à m2A de réaffirmer ses objectifs. Nous franchissons ainsi une nouvelle étape pour amplifier le mouvement et le rendre plus durable, grâce à l'implication de tous – élus, citoyens, organisations, experts.*

*A savoir, le PCAET actualisé se base sur le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires), qui fixe des objectifs aux horizons 2030 et 2050 en matière de :*

- *Réduction des consommations énergétiques*
- *Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre*
- *Augmentation des Energies Renouvelables*
- *Amélioration de la Qualité d'Air*

*Pour renforcer tout cela et permettre à chaque commune d'être un acteur à part entière dans cette culture du Plan Climat, nous envisageons plusieurs actions ».*

Il souhaiterait qu'un binôme Plan Climat, constitué d'un élu référent et d'un technicien, lui soit communiqué pour chaque commune.

Pour les communes qui le souhaitent, elles peuvent lui faire connaître des actions ou mesures qui seraient d'ores-et-déjà réalisées ou envisagées.

Il va ensuite venir à la rencontre de chaque commune, avec Elodie PASSAT et Marie MAITRE (du service Transition Ecologique et Climatique de m2A). Cela permettra d'échanger, de présenter les étapes de finalisation du Plan Climat actuel, mais également d'aider la commune dans l'identification et la mise en place d'éventuelles nouvelles actions.

Le conseil municipal émet un avis favorable, à la désignation de M. Pierre SALZE en qualité de référent, accompagné de Mme Sabine GROSS.

➤ **Nomination correspondant défense :**

Il convient de désigner, parmi les membres du conseil municipal un délégué en charge des questions relatives à la défense, interlocuteur privilégié pour les questions de « Défense ». Il est destinataire d'une

information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne. Il pourrait être amené à s'occuper du recensement citoyen.

Le conseil municipal émet un avis favorable, à la désignation de M. Paul Laurent FRANZ en tant que délégué défense.

➤ **Interventions des conseillers :**

M. le Maire aimerait rencontrer M. Calogero PROVENZANO délégué au Conseil de Développement pour qu'il présente les travaux de cette instance au conseil municipal. Un nouveau délégué devra être nommé.

M. SONGY : souhaite attirer l'attention sur la circulation à très vive allure dans le lotissement, certains automobilistes ont été observés en train de prendre le rond-point à contre-sens.

M. le Maire : un marquage « zone 30 » sera réalisé à l'entrée de la Cité Alex. La circulation des poids lourds y sera interdite.

M. BOOTZ : où en est la réparation de l'éclairage public dans la Roselière?

M. TOME : de nouvelles horloges seront mises en place prochainement.

M. le Maire : quelques coffrets électriques d'éclairage public sont à remettre aux normes.

M. BOOTZ : le long du grillage de l'unité photovoltaïque Terril Alex de jeunes arbres seraient à déplacer.

M. FELLY: où en est le déplacement du transformateur Cité Alex ? Le futur projet d'enfouissement de l'éclairage public est-il compatible ?

M. TOME : pas de nouvelles d'ENEDIS, les travaux ont été retardés suite à la pose d'enrobés route de Mulhouse.

M. ROMANN : Les tas de matière première chez LOCACIL sont de plus en plus importants, on constate la présence de particules transportées par les vents aux alentours.

M. le Maire : contact a été pris avec l'exploitant.

M. TOME : M. SPATARO Salvator souhaiterait déposer de la terre à proximité de la plateforme, derrière le stade.

M. le Maire : à voir sur place et uniquement s'il s'agit de bonne terre.

M. le Maire : Un Vacci-bus géré par M2A et destiné aux personnes de plus de 75 ans se met en place dans la 2<sup>e</sup> couronne de M2A, un flyer a été distribué aux personnes concernées pour qu'elles se fassent inscrire en mairie.

Ces personnes seront recontactées et des rendez-vous leur seront fixés dès que les créneaux seront communiqués à la commune.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h 20.